

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية و التجارية

(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 32334 B1** (51) Cl. internationale : **H01J 7/06**

(43) Date de publication :
01.06.2011

(21) N° Dépôt :
32325

(22) Date de Dépôt :
02.11.2009

(71) Demandeur(s) :
MAURIELEC S.N.C. MAURI INSTALLATION ELEC, 62 RUE OUED SOUSS SETTAT (MA)

(72) Inventeur(s) :
MAURIZIO PELLEGRINO

(74) Mandataire :
CABINET AKSIMAN

(54) Titre : **LAMPADAIRE A ELEMENTS AVEC BRAS FORMES PAR DES TUBES A NEON**

(57) Abrégé : UN LAMPADAIRE À ÉLÉMENTS (10) EST FORMÉ PAR UN SUPPORT (10') ET UN OU PLUSIEURS BRAS (12) QUI SE DÉPARTENT DU SUPPORT MÊME; DANS CE LAMPADAIRE CE OU CES BRAS (12) SONT FORMÉS PAR DES TUBE À NÉON DE TOUTES FORMES ET ARRANGEMENTS, REPLIÉS SUR EUX-MÊMES EN SORTE QUE LES EXTRÉMITÉS OPPOSÉES SOIENT ALIGNÉES ET PROCHES L'UNE DE L'AUTRE.

Résumé

Un lampadaire à éléments (10) est formé par un support (10') et un ou plusieurs bras (12) qui se départent du support même; dans ce lampadaire ce ou ces bras (12) sont formés par des tubes à néon de
5 toutes formes et arrangements, repliés sur eux-mêmes en sorte que les extrémités opposées soient alignées et proches l'une de l'autre.



32334

01 JUIN 2011

Description d'une demande de brevet pour une invention industrielle
du titre: "Lampadaire à éléments avec bras formés par des tubes à
néon"

Description

5 La présente invention concerne un lampadaire à éléments, avec des
bras formés par des tubes à néon.

Plus précisément, la présente invention concerne un lampadaire à
éléments, indiqué pour l'éclairage des pièces, dans lequel le bras qui
partent du support central sont formés par des tubes à néon repliés
10 sur eux-mêmes, préférablement façonnés et pourvus à l'extrémité de
dispositifs d'attache rapide au support central.

On sait très bien que pour l'éclairage des pièces ils existent
différentes types de lampes et lampadaires, tels que à plafond, à
mur, de table et installés par terre. En faisant particulièrement
15 référence aux dispositifs d'éclairage tels que les lampadaires à
plafond, bien qu'ils ne soient pas exclusifs, l'on connaît des
lampadaires qui sont formés par un seul corps d'éclairage,
généralement incorporé ou accouplé avec un diffuseur en verre, en
plastique ou en métal, et plusieurs corps d'éclairages qui sont activés
20 simultanément ou par groupes. A cette dernière catégorie de
dispositifs appartiennent les lampadaires avec des bras radiaux, qui
partent ou qui sont attachés à un ou plusieurs corps centraux
superposés. Pour les lampadaires ayant cette forme, les différents
bras ont généralement, sur leur extrémité une ampoule et sont
25 fabriqués en différents matériaux et ils en existent de toutes formes.

121

Ils existent en effet, des bras métalliques tubulaires ou en bandes profilées, ou bien des bras en bois, en verre, en cristal ou en matières similaires. Les bras en cristal sont surtout utilisés pour des réalisations prestigieuses et artistiques, qui comportent beaucoup de travail même au niveau de l'assemblage ainsi que des couts très élevés. En outre, les lampadaires de ce genre ont généralement plusieurs ampoules afin de pouvoir éclairer des grandes pièces, ce qui comporte bien évidemment des couts d'exercice élevés.

Le but de la présente invention est de supprimer les inconvénients que l'on vient de mentionner.

Plus précisément, le but de la présente invention est de fournir un lampadaire où les bras eux-mêmes forment autant de corps d'éclairages.

Un autre but de l'invention est celui de fournir un lampadaire, comme on vient de dire, sur lequel on peut facilement et rapidement installer les bras sur un support central et où on peut attacher les bras qu'on souhaite en fonction des exigences.

Un autre but encore de l'invention est celui de mettre à disposition des utilisateurs un lampadaire qui puisse assurer un très bon niveau de résistance et de fiabilité dans le temps, tout en étant facilement et économiquement réalisé.

Ces buts et d'autres encore sont atteints par le lampadaire à éléments de la présente invention qui est formé par un support et un ou plusieurs bras qui partent du support même et qui se caractérise fondamentalement par le fait que ce ou ces bras sont formés par des

tubes à néon de toutes formes et arrangements, repliés sur eux-mêmes en sorte que les extrémités opposées soient alignées et proches lune de l'autre.

- 5 Les caractéristique de construction et de fonctionnement du lampadaire de la présente invention pourront être mieux comprises grâce à la description détaillée qui suit, dans laquelle on fera référence aux tables de dessins en annexe qui représentent une forme de réalisation qui a été préférée mais qui n'est pas la seule
- 10 possible et dans laquelle :
- la figure 1 représente schématiquement une vue perspective partiellement sectionnée du lampadaire à éléments avec des bras formés par des tubes à néon de la présente invention;
- la figure 2 représente schématiquement une vue en plan du
- 15 lampadaire à éléments de la présente invention;
- la figure 3 représente schématiquement une vue latérale partiellement sectionnée du lampadaire;
- la figure 4 représente schématiquement une vue latérale supplémentaire partiellement sectionnée du lampadaire;
- 20 la figure 5 représente schématiquement un détail agrandi du lampadaire;
- la figure 4 représente schématiquement une vue éclatée et partiellement sectionnée du lampadaire;
- la figure 7 représente schématiquement une vue éclatée partielle du
- 25 lampadaire.

En faisant référence aux figures citées, le lampadaire à éléments de la présente invention, indiqué dans l'ensemble par (10) dans la figure 1, est formé par plusieurs bras (12) à développement radial à partir d'un support central, à son tour indiqué dans l'ensemble de la même figure par (10'). D'après une première caractéristique du produit, les bras (12) sont formés par des tubes à néon et représentent, donc, autant de corps éclairés le long desquels la diffusion de la lumière s'effectue sur toute la longueur des corps mêmes. Les bras (12) formés par des tubes à néon peuvent avoir n'importe quelle forme et arrangement suite à au pliage réalisé pendant leur construction; dans la forme prise comme exemple dans les figures, les bras (12) ont une forme arquée, avec les extrémités orientées vers le bas à partir d'une partie initiale à développement vertical, pourvues de dispositifs dont on parlera par la suite qui servent pour réaliser le contact pour l'alimentation électrique le long du support central (10'). En outre les bras (12) pourront présenter une n'importe quelle forme et arrangement y compris la forme droite. En tout cas, les extrémités opposées des tubes à néon qui forment les bras (12) sont mis côte à côte et alignées après avoir plié le tube sur lui-même.

Le support central (10'), illustré en détail dans les figures 3, 4 et 5 et préférablement de forme circulaire, comprend une base (14) en matériel isolant à l'intérieur de laquelle prend forme vers le haut une tourelle (16) qui soutient un plateau (18) placé à une distance opportune de la base (14). Le plateau (18), en métal ou autre matériel approprié, a lui aussi préférablement une forme circulaire, il

est parallèle à la base (14) et comprend, du moins le long du bord, plusieurs sièges (20) servant au centrage et à la stabilisation de l'extrémité inférieure des bras (12). Ces extrémités sont pourvues d'un filament conventionnel (22) d'alimentation électrique, comme

5 indiqué en détail dans la figure 5; toutes les extrémités libres des filament (22) sont noyées, dans un bloc de résine (24) ou une substance similaire ayant dans sa partie inférieure un contact électrique intégré (26). Ce dispositif de contact électrique (26) est

10 avantageusement formé par un aimant servant à se positionner contre les secteurs métalliques (28) disposés dans les correspondants sièges profilés creusés (30) dans la base (14) du support central (10'). Au-dessus des secteurs métalliques (28) se

trouve, sur la base (14), un disque en matériel conducteur (32), délimité par une bordure circonférentielle (34) de la base (14)

15 même. Le disque (32) est pourvu de couples de trous de passage (36) disposés de manière opportune pour permettre le passage des aimants (26) de chaque bras (12); les secteurs métalliques (28) de la base (14) sont disposés afin que ces aimants (26), qui dépassent de

la partie inférieure du disque (32), soient positionnés en face et en

20 même temps s'y stabilisent. Les extrémités des bras (12) sont délimitées par un manchon isolant unique (38), dont l'extrémité inférieure orientée vers le disque (32) en matériel isolant forme une solide petite base ou une entretoise (40), développée aussi bien vers

l'extérieur que vers l'intérieur; Sur le manchon (38) en matériel

25 isolant est emboîté un autre manchon de renfort (42), par exemple

en aluminium ou autre matériel approprié, qui touche avec son extrémité inférieure la partie extérieure de la petite base (40) du manchon (38), en restant donc correctement isolé du disque (32). Par contre, la partie interne de la petite base (40) du manchon (38) touche le bloc (24) dans lequel est noyé chaque filament (22) des bras (12). L'alimentation électrique du support central (10'), en particulier des secteurs métalliques (28) et du disque (32) en matériel conducteur est réalisée de façon commune, par exemple à partir d'une broche (44) qui sort de la partie inférieure de la base (14) par le biais de câbles conventionnels (non illustrés). La base (14) et le disque (32) son pourvus de trous ou d'ouvertures centrales (46) (46'), servant pour l'emplacement d'une tige de support du lampadaire dans son ensemble.

Chaque manchon (42) des bras peut avoir extérieurement un entaille de centrage (48) servant à s'aligner à une correspondante cannelure (48') réalisée dans tous les sièges (20).

Comme l'on peut constater à partir de ce qui a été dit, les avantages que l'invention présente sont bien évidents.

Dans le lampadaire à éléments de la présente invention les bras (12) sont formés par des tubes à néon qui forment des corps allongés d'éclairage e qui ont une consommation d'énergie très réduite.

Les bras peuvent être rapidement et aisément attachés au support central (10') avec une seule opération manuelle de pression qui permet en même temps de réaliser l'accouplement mécanique au support ainsi que la connexion à l'alimentation électrique.

Le lampadaire (10) dans son ensemble est donc facile à monter et à démonter et des bras (12) peuvent être rajoutés à l'occasion dans des emplacements prévus sur le support central (10').

Bien que l'invention a été d'écrite ci-dessus en prenant comme
5
exemplaire une forme de réalisation bien précise mais non la seule possible, un expert du secteur des lampadaires va tout de suite se rendre compte qu'il est possible d'apporter plusieurs changements et modifications compte tenu de la description mentionnée ci-dessus. Par conséquent la présente invention tient à prendre en
10
considération toutes les modifications et les variantes qui font partie de l'esprit de protection des revendications qui suivent.



Revendications

- 1) Un lampadaire à éléments (10), formé par un support (10') et un ou plusieurs bras (12) développés à partir du support même, est caractérisé par le fait que ce ou ces bras (12) sont formés par des tubes à néon de toutes formes et arrangements, repliés sur eux-mêmes en sorte que les extrémités opposées soient alignées et proches l'une de l'autre.
- 2) Selon la revendication 1 le lampadaire à éléments est caractérisé par le fait que le support en question (10) est disposé au centre par rapport aux différents bras profilés (12) développés radialement.
- 3) Selon les revendications précédentes le lampadaire à éléments est caractérisé par le fait que le support central (10') est de forme circulaire et comprend une base (14) en matériel isolant pourvue de sièges creusés et profilés (30) à l'intérieur desquelles sont disposés les secteurs métalliques (28) en saillie et à contact avec un disque en matériel conducteur (32) de la base même (14).
- 4) Selon les revendications 1 et 2 le lampadaire à éléments est caractérisé par le fait que chaque filament (22) d'alimentation électrique sortant des extrémités de chaque tube à néon qui forme les bras (12) est noyé dans un bloc (24) en résine ou matériel similaire qui possède dans la partie externe inférieure un dispositif intégré de contact électrique (26) formé par un

R

aimant servant à se positionner contre les secteurs métalliques (28) placés sous le disque en matériel conducteur (32), ce dernier étant pourvu de couples de trous de liaison (36) pour le passage de ces dispositifs de contact électrique.

- 5 5) Selon les revendications précédentes le lampadaire à éléments, est caractérisé par le fait qu'à partir du centre de la base (14) en matériel isolant se développe vers le haut une tourelle (16) qui soutient un plateau (18) écarté de la base par rapport à laquelle il est parallèle.
- 10 6) Selon la revendication 5 le lampadaire à éléments est caractérisé par le fait que le plateau (18) a plusieurs sièges (20) servant au centrage et à la stabilisation des extrémités inférieures des bras (12), ces extrémités étant délimitées par un manchon unique en matériel isolant (38) dont l'extrémité inférieure orientée vers le disque (32) en matériel isolant comprend une petite base (40) développée aussi bien vers l'extérieur que l'intérieur du manchon même.
- 15 7) Selon la revendication 6 le lampadaire à éléments est caractérisé par le fait que sur le manchon en matériel isolant (38) est emboîté un manchon supplémentaire de renfort (42) en aluminium ou autre matériel approprié, dont l'extrémité inférieure est en boutée avec la partie de la petite barre (40) développée vers l'extérieur du manchon en matériel isolant (38).
- 20

- 8) Selon les revendications 4 et 6 le lampadaire à éléments est caractérisé par le fait que la partie de la petite barre (40) développée vers l'intérieur du manchon en matériel isolant (38) est alignée et en boutée avec le bloc (24).
- 5 9) Selon les revendications de 1 à 3 le lampadaire à éléments est caractérisé par le fait que l'alimentation électrique du support central (10') est faite à partir d'une broche (44) qui sort de la base (14) à partir de laquelle sortent des câbles reliés au secteurs métalliques (28).
- 10 10) Selon la revendication 7 le lampadaire est caractérisé par le fait que les manchons (42) sont pourvus à l'extérieur d'une appendice de centrage (48) servant à épouser une cannelure (48') correspondante réalisée dans chaque siège (20).



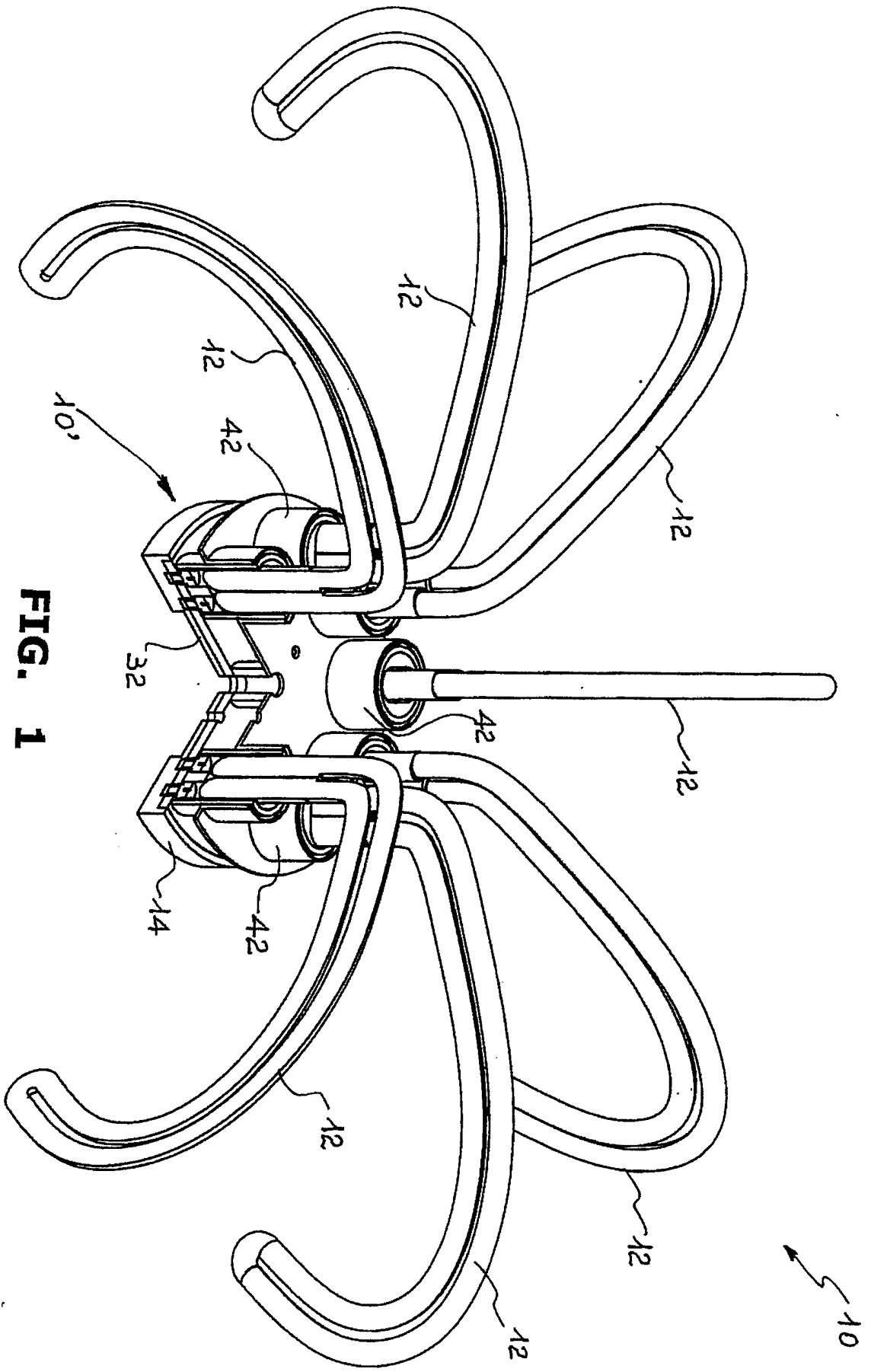


FIG. 1

B

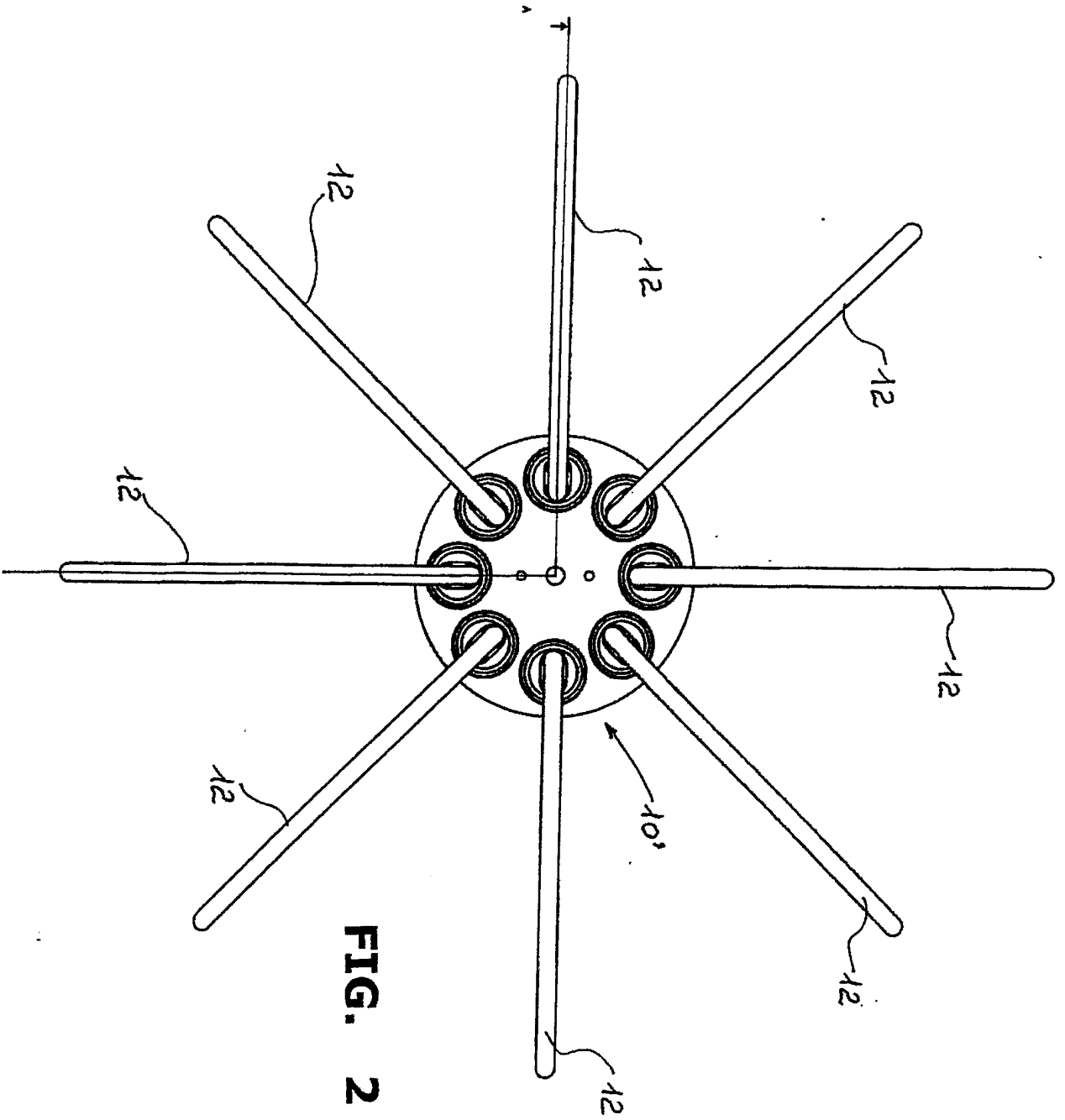


FIG. 2

B

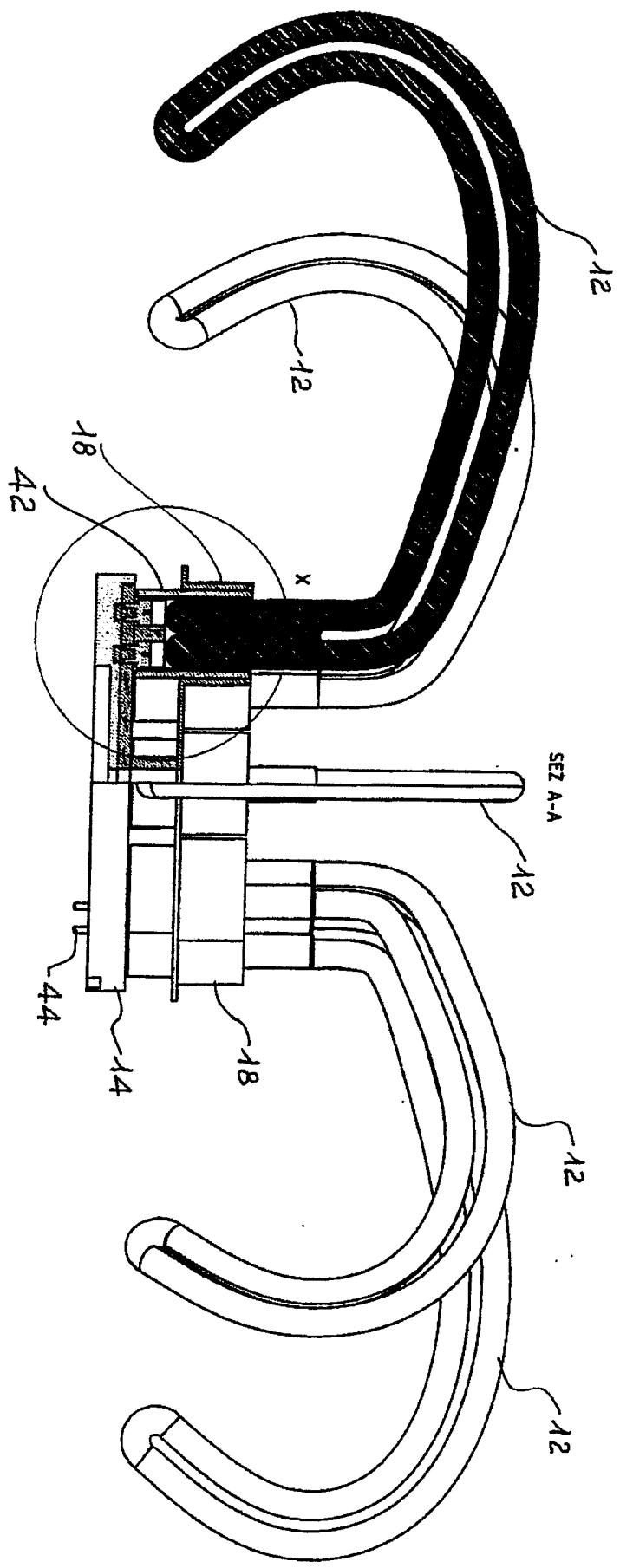


FIG. 4

B

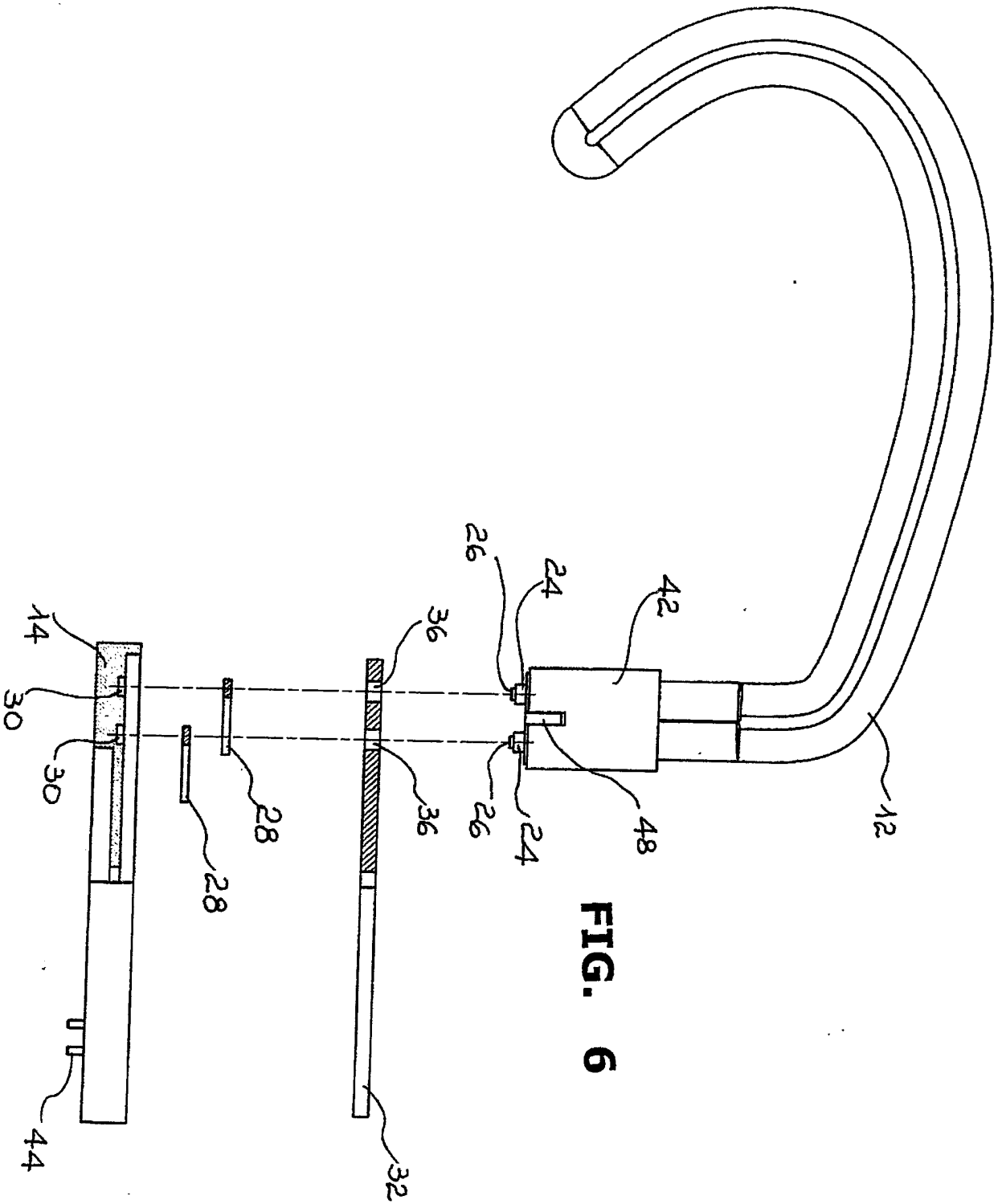


FIG. 6

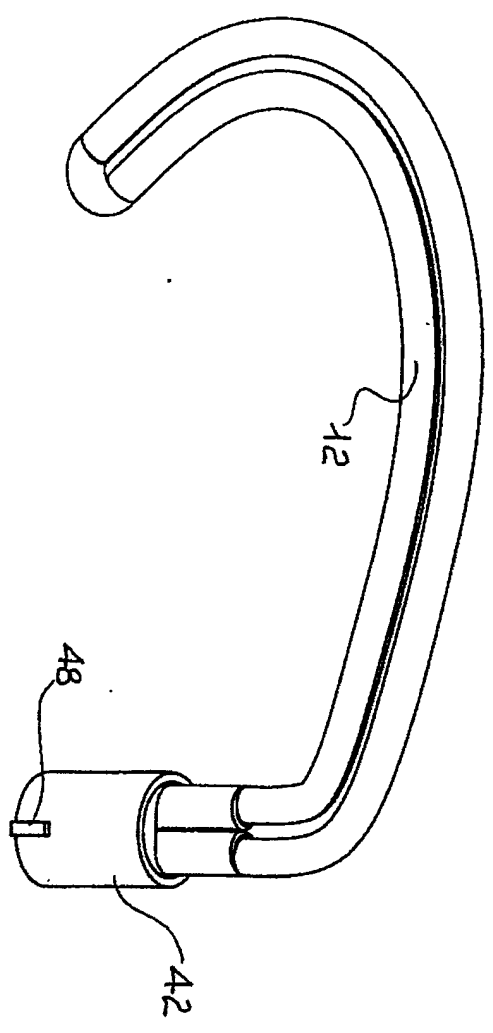
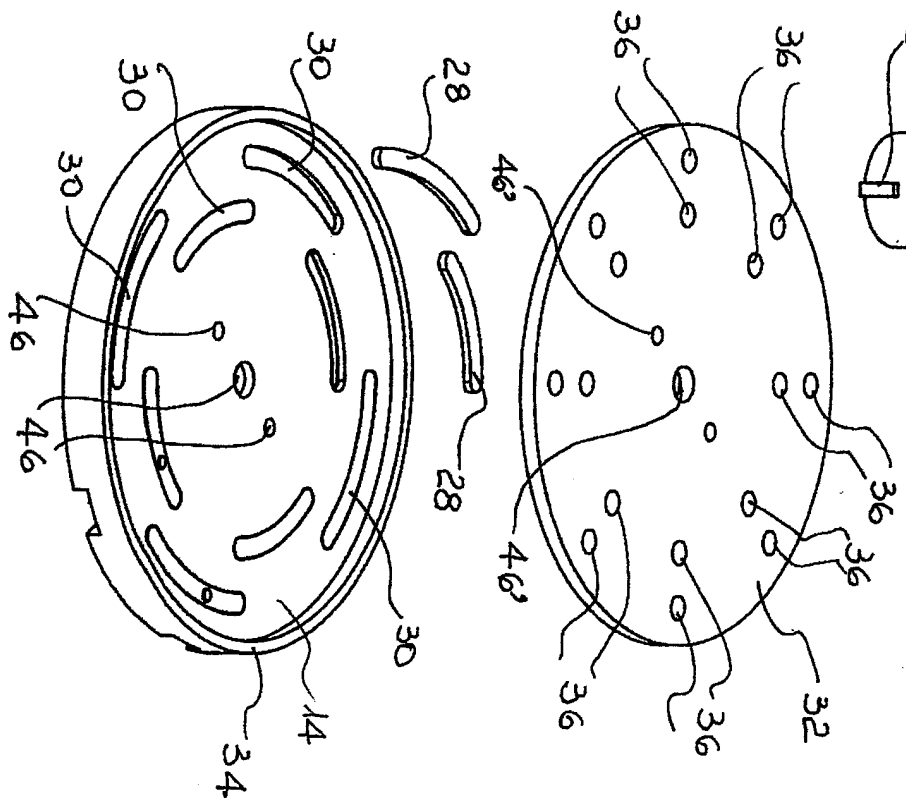


FIG. 7



Q